



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légalité
le :
AR n° :

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à la Décision Modificative Budgétaire n°2 du budget principal « Seine et Yvelines Numérique » et des budgets annexes « Yvelines Numériques Centrale d'Achat » et Réseau THD

Le 08 octobre 2020, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni aux Mureaux sur convocation du Président du Comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-CSSYN-37 du 25 juin 2020 ;

Vu les statuts de « Seine et Yvelines Numérique » ;

Vu les budgets primitifs 2020 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical ;

Considérant que l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant le vote de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section fonctionnement et d'investissement

Considérant que l'adoption du compte administratif a permis de constater définitivement des résultats de fonctionnement et d'investissement définitifs en lien avec le compte de gestion et que ces résultats étant différents de ceux qui avaient pu être anticipés lors du vote du budget primitif, il convient de les ajuster,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 :

Adopte la décision modificative n° 2 de 2020 pour le budget principal M52 du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	SEINE ET YVELINES NUMERIQUE	Total
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	-2 045 118,62	-2 045 118,62
	21	Immobilisations corporelles	649 064,76	649 064,76
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		Autre	0,00	0,00
		Dépenses réelles	-1 396 053,86	-1 396 053,86
Total Dépenses d'investissement			-1 396 053,86	-1 396 053,86
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	0,00	0,00
	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles	024	Produit de cession des immobilisations	24 400,00	24 400,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	-1 569 913,00	-1 569 912,86
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
		Autre	149 459,00	149 459,00
		Recettes réelles	-1 396 054,00	-1 396 053,86
Total Recettes d'investissement			-950 633,06	-950 633,06

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	SEINE ET YVELINES NUMERIQUE	Total
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	-3 999,00	-3 999,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	92 906,77	92 906,77
	012	Charges de personnel et frais assimilés	-327 496,52	-327 496,52
		Dépenses réelles	-238 588,75	-238 588,75
Total Dépenses de fonctionnement			-238 588,75	-238 588,75
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00	0,00

		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00
	74	Dotations, subventions et participations	-103 501,78	-103 501,78
	75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
		Autre	-135 086,97	-135 086,97
		Recettes réelles	-238 588,75	-238 588,75
Total Recettes de fonctionnement			-238 588,75	-238 588,75

APPROUVE la révision des autorisations de programme à hauteur de +1 305 700 euros pour l'AP Numérique des établissements et de - 1 018 300€ pour l'AP Vidéo Protection telle que recensées dans les annexes de la maquette budgétaire de la décision modificative n° 2 de 2020 du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique.

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	SEINE ET YVELINES NUMERIQUE	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	211 681,00	211 681,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
		Dépenses réelles	211 681,00	211 681,00
Total Dépenses de fonctionnement			211 681,00	211 681,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00
	74	Dotations, subventions et participations	211 681,00	211 681,00
	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
		Recettes réelles	211 681,00	211 681,00
Total Recettes de fonctionnement			211 681,00	211 681,00

ARTICLE 2 :

Adopte la décision modificative n° 2 de 2020 pour le budget annexe Centrale d'achats M4, du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	YNCA	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	0,00	0,00
	65	autres charges de gestion courante	1,00	1,00
	67	Charges exceptionnelles	10 934,75	10 934,75
		Dépenses réelles	10 935,75	10 935,75

Total Dépenses de fonctionnement			10 935,75	10 935,75
Recettes d'ordre	Recettes d'ordre		0,00	0,00
Recettes réelles	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00	0,00
		Autre	10 935,75	10 935,75
	Recettes réelles		10 935,75	10 935,75
Total Recettes de fonctionnement			10 935,75	10 935,75

ARTICLE 3 :

Adopte la décision modificative n° 2 de 2020 pour le budget annexe Réseau Très Haut Débit M4, du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	RESEAUX THD	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	20	immobilisations incorporelles	-524 075,90	-524 075,90
	21	Immobilisations corporelles	-418 000,00	-418 000,00
	23	immobilisations en cours	0,00	0,00
		Dépenses réelles	-942 075,90	-942 075,90
Total Dépenses d'investissement			-942 075,90	-942 075,90
Recettes d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	20 000,00
		Recettes d'ordre	20 000,00	20 000,00
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	-89 737,90	-89 737,90
	16	emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		Autre	-872 338,00	-872 338,00
		Recettes réelles	-962 075,90	-962 075,90
Total Recettes d'investissement			-942 075,90	-942 075,90

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	RESEAUX THD	Total
Dépenses d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	20 000,00
		Dépenses d'ordre	20 000,00	20 000,00
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	188 000,00	188 000,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
	65	autres charges de gestion courante	0,00	0,00
	66	Charges financières	0,00	0,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
		Dépenses réelles	188 000,00	188 000,00
Total Dépenses de fonctionnement			208 000,00	208 000,00
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	-696 991,00	-696 991,00
	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
		Autre	904 991,00	904 991,00
		Recettes réelles	208 000,00	208 000,00
Total Recettes de fonctionnement			208 000,00	208 000,00

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à la Décision Modificative Budgétaire n°2 du budget principal « Seine et Yvelines Numérique » et des budgets annexes « Yvelines Numériques Centrale d'Achat » et Réseau THD

Président de séance : Monsieur Pierre BEDIER

- **Présents ou représentés : 14**
- **En présentiel (4)** M. PIERRE BEDIER, Mme DUMOULIN Cécile. François GARAY, M. Jean MYOTTE,
- En distanciel(7) : M. COQUARD Bertrand, Mme Anne HERY-LE-PALLEC, M. Franck LELIEVRE, M. QUERARD Serge, M. RICHARD Laurent, M. SUBRINI Paul, M. TURPIN Dominique.

Dont

Pouvoir : 3

- M. MANCIPOZ André à M. GARAY François,
- M. PEMBA-MARINE Cédric à M MYOTTE Jean
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Pauline à Mme DUMOULIN Cécile

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	14

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
BEDIER Pierre	En présentiel	POUR
COQUARD Bertrand	A distance	POUR
DUMOULIN Cécile	En présentiel	POUR
GARAY François	En présentiel	POUR
HERY LE PALLEC Anne	A distance	POUR
LELIEVRE Franck	A distance	POUR
MANCIPOZ André	Représenté	POUR
MYOTTE Jean	En présentiel	POUR
PEMBA-MARINE Cédric	Représenté	POUR
QUERARD Serge	A distance	POUR
RICHARD Laurent	A distance	POUR
TURPIN Dominique	A distance	POUR
SUBRINI Paul	A distance	POUR
WINOCOUR LEFEVRE Pauline	Représentée	POUR